Le genre
Guérin
Case FRC 26364
99-227

IVe. ÉDITION.

ADRESSE

De V. A. F. de Marguerit, Curé de St-Amand & de St-Laurent de Thorigny,

A ses Paroissiens,

AU SUJET DE SA RÉTRACTATION.

Errare humanum, perseverare Diabolicum.
L'erreur n'eſt pas impardonnable, mais ſon opiniâtreté. S. S. P. P.

Chers concitoyens, ſincéres amis, tendres enfans,

JE n'aurais jamais ſoupçonné que ma Rétractation, cet acte religieux, ſi ſimple & ſi juſte, eût éveille la haine, ou excité les murmures d'aucun de vous contre moi. Devois-je prévoir, hélas! qu'en obéiſſant à la voix impérieuſe de ma conſcience, cet écho ſecret de la voix de Dieu, je rallumerais les frénéſies d'une impiété délirante que je croyais bien étouffée ſous le poids accablant de ſa propre honte, ou noyée dans les larmes amères du repentir & du déſeſpoir.

Juſte Ciel! eſt-il bien poſſible qu'il reſte encore parmi nous

des humains assez intolérans, assez furibonds, assez angoués d'un faux patriotisme pour dénoncer à la haine du public un ministre modéré, dont l'unique passion fut toujours de mériter la confiance & l'estime, par l'exactitude à ses devoirs.

Cette nouvelle extravagance est-elle croyable? Aujourd'hui sur tout, que le fanatisme philosophique exténué à force de carnages, se repose sur les monceaux de ses malheureuses victimes? aujourd'hui que ce monstre destructeur tout-à-la-fois de l'humanité, de la Religion, de la nature, jouit paisiblement du détestable triomphe après lequel il soupirait depuis si long-tems, de culbuter la France, d'en corrompre les mœurs, d'y rétablir l'idolâtrie, & de brûler de l'encens à ses fausses divinités?

Ah! s'il est encore, pour la honte de l'espèce humaine, des génies de cette trempe odieuse, c'est à eux-mêmes que j'adresse ces paroles de charité.

O vous, concitoyens, dont les coupables efforts ne tendent à rien moins qu'à rompte pendant mon absence ces liens sacrés & chéris, qui, depuis nombre d'années, unissaient intimement les fidelles brebis à leur véritable Pasteur, de grace, comprimez un moment la fougue qui vous agite, pour répondre de sang froid à cette question.

Je vous suppose enfoncés dans une sombre forêt; là vous vous appercevez encore à-tems que le sentier par où vous marchez vous conduit directement dans un affreux précipice où vous attend la mort. Quel cas feriez-vous, je vous prie, des vociférations & des outrages que vomiraient contre vous des individus ignares ou perfides pour vous empêcher de revenir sur vos pas, & de rentrer dans le vrai chemin dont vous vous étiez écarté? aucun sans-doute, & vous auriez raison.

Eh bien, si cette comparaison est exacte, la conduite que vous tiendriez alors ne justifie-t-elle pas pleinement celle que je tiens aujourd'hui? Si votre marche retrograde feroit, comme tout le monde en convient, un trait de sagesse; pourquoi voulez-vous que la mienne, qui est précisément la même, soit un trait de folie?

Prétendrez-vous que la comparaiſon eſt fautive, & que la perſévérance dans le fatal Serment ne porte aucune atteinte à mon propre ſalut ? C'eſt donc à vous de me prouver qu'un Prêtre peut conſerver la foi Catholique, qui eſt la vie de ſon ame, * *Juſtus ex fide vivit*, en profeſſant les monſtreuſes erreurs que j'ai eu le malheur de ſceller par mon déteſtable ſerment. Avant de faire ma Rétractation, j'ai cru devoir balancer la Religion ancienne avec la nouvelle, celle qui était née avant moi, avec celle qui eſt née depuis moi. Ce n'eſt donc qu'après ce ſérieux examen que j'ai reconnu mon impardonnable égarement ; ainſi que l'Univers me juge, voici les motifs de mon retour à la vérité : puiſſent les larmes que j'ai déjà répandues, & qui couleront juſqu'à la mort, réparer les ſcandales qui en ont été la ſuite, & les adminiſtrations illicites que j'ai faites ſans aucun pouvoir. * *Hab.* 10.

1°. Avant le Serment, j'enſeignois que l'Egliſe Catholique était une ſociété de Chrétiens dont J. C. fut le divin fondateur, & dont le Pontife Romain, comme ſucceſſeur de St-Pierre, était le Chef viſible ſur la Terre. Je diſais que cette multitude de Fidèles, quoi que répandus dans toutes les contrées du monde, étaient néanmoins tous unis entre eux par la profeſſion d'une même foi, par les motifs d'une même eſpérance, par les ſentimens d'une même charité, par la participation aux mêmes Sacremens ; que cette ſociété ſainte ne formoit qu'un ſeul corps ſous la direction du même chef, une ſeule famille ſous la diſcipline du même pere, un ſeul troupeau ſous la conduite du même paſteur.

J'ajoutais, que tant de titres de ſupériorité entaſſés ſur la tête du Souverain Pontife par la propre main du Fils de Dieu, tout en démontrant ſa pleine juriſdiction ſur les Fidèles, démontrait en même tems la néceſſité d'une parfaite obéiſſance de la part des fidèles à cette juriſdiction, & ce langage était celui de la foi : *unum ovile, & unus paſtor.* *

Au contraire, après le ſerment, je me voyais obligé de vous repréſenter l'Egliſe Gallicane, cette portion précieuſe de l'Egliſe univerſelle, comme une ſociété de Chrétiens errans & iſolés ; * *Joan* 10.

comme un corps sans tête, une famille sans chef, un troupeau sans Pasteur: car personne n'ignore que par la constitution civile du Clergé, il était défendu à aucun Chrétien d'avoir recours, pour les besoins de la Religion, à celui qui en était le véritable chef; or qui ne voit que ce langage est sans aucun détour celui du schisme & de l'hérésie.

2°. Avant le serment, je prêchais que les Apôtres avaient transmis aux Evêques leurs successeurs les mêmes pouvoirs qu'ils avaient reçus du divin fondateur: pouvoirs nécessaires pour gouverner chacun les Diocèses où ils étaient établis par l'Eglise: *I^e. Pet. 5. * *pascite qui in vobis est gregem Dei.* Pouvoirs divins qui rendaient obligatoires, les mandemens que dictait leur sagesse, soit pour corriger les abus dont la Religion était entourée, soit pour en propager les bienfaits. Or cette autorité respectable de quelle source dérivait-elle sinon de cet oracle imposant du divin instituteur: Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. *Luc* 10. *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit*: telle fut la ferme & invariable croyance de 18 siécles.

Au contraire après le serment, je m'étais imposé l'obligation de vous peindre les Evêques comme des ombres sans réalité; comme des êtres de raison; puisque leur pouvoir pouvait être paralysé toute leur vie par les avis contraires des prêtres que le hazard leur donnait pour conseil, or, jamais un langage aussi absurde ne sortit que d'une bouche stupidement hérétique.

3°. Avant le serment, j'assurais que c'était à la puissance spirituelle de régler tous les points de sa discipline: à elle de sanctionner toute institution, tout établissement qui n'avaient pour but que la sanctification des ames: à elle de désigner aux simples pasteurs le nombre des brebis qu'elle confiait à leurs soins; aux Evêques la quantité de Diocèses qu'elle soumettait à leur gouvernement; aux Archevêques les Diocèses qu'elle recommandait à leur surveillance, &c. Je prétendais, d'après le grand Bossuet, que soutenir le contraire, était une des plus hautes folies qui fussent jamais entrée dans la tête d'un homme; & d'après les di-

vines écritures, que c'était un article inattaquable de la Foi Catholique. *Posuit episcopus regere Ecclesiam Dei.* * * *Act.* 20.

Au contraire après le ferment, il me fallait enseigner que les réglemens concernant la Religion étaient du seul ressort de la puissance civile ; qu'à elle seule appartenait d'instituer & destituer ses ministres ; d'étendre ou de resserrer l'exercice de leurs fonctions ; de transposer & d'abolir à son gré les Diocèses, les Métropoles, les Paroisses : de passer dans les mains d'un Curé, d'un Evêque, la juridiction spirituelle de son voisin, il faut être étrangement aveugle pour ne pas voir qu'un pareil système est une mine qu'on creuse sous les fondemens de la Religion, pour en faire sauter en l'air le divin édifice ?

4°. Avant le ferment, les hérétiques, les juifs, les apostats, les payens, les athées, &c. étaient regardés & traités par l'Eglise Catholique comme ses implacables ennemis : en conséquence elle leur fermait l'entrée de ses temples, leur refusait l'assistance à ses offices, en un mot, tant qu'ils n'étaient point convertis, elle les repoussait hors de son sein, comme la mer irritée rejette le vrac sur ses bords : cette conduite lui était inspirée par le texte évangélique, où il est dit : celui qui n'est point avec moi, est contre moi : *qui mecum non est, contrà me est* ; * & c'est la foi de tous les tems. * *Luc.* 11

Au contraire, après le ferment, je devais vous les faire honorer, ces mêmes ennemis, comme les chefs, les supérieurs, les régulateurs de cette Eglise ; puisque suivant la constitution du Clergé, ils avaient droit comme le reste des Chrétiens, de nommer, d'élire, d'envoyer, d'autoriser, d'investir de pouvoirs les simples Prêtres, les Pasteurs, les Evêques, les Métropolitains ; or à la vue d'un semblable échaffaudage, un automate souffrirait de ne pouvoir parler, pour crier à l'extravagance, ou à l'impiété.

5°. Avant le ferment, le simple Fidèle pouvait appercevoir d'un seul coup-d'œil la divinité & l'origine de sa Religion ; il voyait & comprenait sans efforts que la chaine spirituelle qui

le liait à son Pasteur particulier, liait également ce Pasteur à son Evêque, cet Evêque à son Archevêque, cet Archevêque à son Primat, celui-ci au Pontife Romain Pie VI, successeur de St-Pierre, St-Pierre à J. C., J. C. à Dieu, dont il était envoyé pour établir le Christianisme sur la terre. . . . Je viens de la part de mon Pere, dit le Verbe incarné, pour cet œuvre, je vous envoie de même. *Ego exivi à Patre, sicut misit me ita mitto vos.* * Dans ce tableau, le Fidèle y voit tout-à-la-fois l'origine de sa Religion, & l'assurance de sa Foi.

Au contraire, après le serment, il m'était impossible de reporter la naissance de la religion plus loin qu'à l'époque de la Constitution civile du Clergé : c'était à elle seule que je pouvais attribuer sa création, l'élection de ses ministres, leur mission, leur ordination, leur consécration, leur installation, leur qualification, jusqu'à leur salaire. Qui que ce soit, les plus simples même, n'ignorent point la fraîcheur de cette date. Aussi dernièrement quelqu'un demandait à sa voisine quel âge avait un de ses enfans qui bégayoit encore: son âge, répliqua celle-ci, n'est point difficile à se rappeller : il est né précisément la même année, le même mois, le même jour que la religion constitutionnelle, le 24 novembre 1790. Or il n'y a que l'imbécillité toute pure qui puisse prendre une religion encore emmaillotée pour la religion de 18 siécles.

6.° Avant le serment, les Chrétiens qui recevaient les sacremens de la main de leurs Pasteurs, ou de leurs coadjuteurs, étaient sûrs, s'ils étaient bien disposés d'ailleurs de recevoir les graces qui y étaient attachées. Parce que ces pasteurs étaient reconnus & députés par l'Eglise comme ses légitimes prépposés. J. C. ratifiait dans le ciel leurs opérations sur la terre, parce qu'ils agissaient en son nom. *Ite, docete*; * la légitimité de leur ministère répondait de l'efficacité de leurs fonctions. Par la chaîne généalogique dont nous venons de parler, il est évident qu'ils tenaient à J. C., & qu'ils étaient de son choix. *Non vos me eligistis, sed ego elegi vos.* * Ces assertions catholiques sont autant de colonnes iné-

*Math. 28

*Joan. 15.

branlables, que l'héréſie & l'incrédulité en fureur, ont mille fois tenté de renverſer, mais qu'elles n'ont fait que blanchir de leur écume.

Au contraire, après le ſerment, plus j'ai examiné de près les miniſtres conſtitutionnels, plus j'ai remarqué qu'ils étaient des hommes ſans caractère. Cependant pour ne point m'en fier à mes propres lumiéres, j'ai conſulté l'Evangile: là j'ai appris que ce n'étaient que des loups couverts de peaux de brebis entrés ſubitement dans la bergerie du pere de famille pour dévorer ſon troupeau... * *Ut macłet, & perdat.* De ſuite j'ai eu recours aux Conciles, ceux-ci me les peignent à peu près ſous les mêmes couleurs. Ils déclarent que l'Egliſe ne reconnaîtra jamais, comme légitimes miniſtres, ces hommes impudens qui vont s'ingérer dans les fonctions ſacrées, ſoit de leur autorité privée, ſoit par celle du peuple, ou de quelque puiſſance ſéculiére, & qu'ils ne ſeront à ſes yeux que comme des brigands & des voleurs, dont le propre eſt de dévaſter, de piller, de dévorer... * *Decernit SS. ſynodus eos qui tantummodò à populo, aut ſeculari poteſtate, aut à magiſtratu vocati, aut initiati ad miniſteria accedunt, aut qui ea propriâ autoritate ſumunt, non Eccleſiæ miniſtros, ſed fures & latrones per oſtium non ingreſſos habendos eſſe.*

* *Joan. 10.*

* *Trid ſeſſ. 23. c. 4.*

Après quoi j'ai prêté l'oreille aux déciſions du ſouverain Pontife, à la voix & à l'aſſentiment de tous les Evêques de l'Univers, & de toutes parts je leur ai entendu traiter les miniſtres intrus de ſéditieux, de rebelles : j'ai vu lancer ſur leurs têtes criminelles les anathêmes décernés contre les hérétiques ; leur interdire abſolument toutes fonctions, déclarer aux Fidèles que leur miniſtère ne produit que des fruits de mort. * Enfin j'ai ouvert l'hiſtoire de l'Egliſe, & là j'ai appris que ſi leurs ordinations, leurs conſécrations ne ſont pas nulles & invalides, ce qui n'eſt pourtant pas ſans apparence au jugement de très-grands théologiens ; * du moins elles ſont très-certainement illicites & ſacrilèges. Or quel eſt le malade qui voudrait faire penſer ſes ulcères par des médecins dont les mains ſeraient horriblement lépreu-

* *Voyez les Brefs de Pie VI.*

* *Voyez les ſavantes Diſſert. du P. Lombard & du P. Morin.*

ſes ? Ne ſerait-ce pas vouloir les rendre incurables, au lieu de les guérir ?

7.° Avant le ſerment, la religion catholique était preſque généralement reconnue pour l'œuvre de Dieu par le peuple Français, dont depuis plus de quatorze ſiècles elle faiſait le bonheur & la gloire. Cette juſte perſuaſion était fondée particulierement ſur ce que toutes ſes inſtitutions ne tendent qu'à perfectionner l'homme, à épurer ſes mœurs, & le rendre digne de la fin honorable pour laquelle il eſt créé. C'eſt auſſi le témoignage que le verſatile Rouſſeau leur a rendu, quand il eſt convenu qu'elles ont quelquefois fait ſur ſon ame les plus vives impreſſions.

En effet, entrait-on dans nos temples, quelle ſublime idée ne donnait pas du Dieu qu'on y adorait, la gravité des chants céleſtes dont retentiſſaient les voutes ſacrées ? ... La majeſté des auguſtes cérémonies, l'éclat des ſolemnités, la riche decoration des ſanctuaires, le recueillement frappant empreint ſur tous les fronts, ce ſilence parfait obſervé dans leur enceinte, ces pieux & profonds abaiſſemens dont la multitude des fidèles donnait le raviſſant ſpectacle, au moment ſi précieux, où le pain des anges devenait ſur l'autel le pain des hommes.

Quelle émulation, quel goût n'inſpiraient pas pour toutes les vertus les orateurs Evangéliques dans les chaires chrétiennes, des confeſſeurs charitables aux tribunaux de la pénitence, des paſteurs zèlés entourés d'une nombreuſe jeuneſſe dont ils pétriſſaient les tendres cœurs, pour leur donner une pente vers le bien, avant que des paſſions criminelles y euſſent encore jetté aucune racine ! Qui le croirait, juſqu'aux ſtatues, aux tableaux, aux images y prêchaient, mais éloquemment, le langage des plus pures & des plus admirables vertus aux yeux de ceux qui voulaient les fixer.

Hors les temples, cette religion reſpectable y donnait les mêmes leçons, y répandait les mêmes traits de bienfaiſance. Ici c'était un paſteur qui allait porter avec édification le pain de vie au chrétien qui craignait les ſurpriſes de la mort : là c'en était un

autre qui bravant le poignard de la contagion, allait s'asseoir auprès du moribond pour le soutenir, le fortifier contre les horreurs du trépas : ici c'en était un qui par la force de ses remontrances étouffait les lamentations d'une famille éplorée : là c'en était un autre qui, comme l'affectueux Pelican, retranchait de sa propre substance pour alimenter celle du pauvre & de l'orphelin. L'Eglise apprenait-elle le décès de quelqu'un de ses enfans ? sur-le-champ elle invitait ses ministres à rendre les honneurs funèbres à un corps qui, selon sa foi, doit ressusciter un jour couvert de gloire : par ce convoi religieux elle marquait la différence essentielle que les chrétiens doivent faire entre le corps d'un homme qui doit renaître, & celui de l'animal qui périt pour toujours. France ! O toi, qui naguére passais pour le plus vertueux, le plus honorable des Empires du monde, souviens-toi que c'est aux sages institutions de la religion catholique que tu en devais l'hommage & la reconnaissance. Ton état de perfection, ton lustre, ta gloire, ta moralité, tout en t'attirant le respect des nations, publiaient le triomphe de la foi. Non, il n'est point d'état, d'âge, de sexe, qui ne participât à ses benignes influences, comme il n'est point de créature dans l'univers qui ne se ressente des bienfaits de l'astre du jour. *Non est qui se abscondat à calore ejus.* * *Ps.* 18.

Mais depuis le serment exécrable, c'est-à-dire depuis qu'une fausse philosophie a prétendu substituer à la religion divine, une religion, non pas humaine, mais insensée, barbare, idolâtre. Ah ! qui me donnera les larmes d'un Jeremie pour déplorer les malheurs incalculables, les crimes sans nombre, comme sans exemple, dont ma chére patrie s'est vue tout-à-coup honteusement inondée ?

Alors s'est malheureusement vérifié ce qu'avait prédit l'insigne Mirabeau : les pasteurs instruits, disait-il, refuseront le serment. Or, une fois remplacés par le rebut du Clergé, par l'opprobre des cloîtres ; ces êtres sans foi, sans mœurs, nous aideront à décatholiser la France beaucoup plus vite que ne pourraient le faire tous nos décrets.

En effet, j'en conviens à ma honte, sitôt ces nouveaux apôtres

introduits par le ſecours des baïonnettes dans des places qui n'étaient pas vacantes, chacun ſe hâte de remplir la commiſſion dont il s'était chargé par ſon ſerment, d'anéantir la religion. A l'inſtant on voit l'athéiſme monter dans les chaires chrétiennes pour répandre le poiſon de l'incrédulilé. La crapule & la débauche vont s'aſſeoir dans les tribunaux de la réconciliation : le concubinage ſacerdotal, autoriſé par les lois nouvelles, s'avance avec audace dans le ſanctuaire, franchit impudemment les dégrés de l'autel, oſe porter, à la vue d'un peuple ſtupéfié, ſur l'agneau ſans tache, une main ſacrilége, encore ſouillée de la fange de la proſtitution, l'apoſtaſie du ſacerdoce publiquement prononcée par la remiſe des titres de ſa conſécration : la venimeuſe calomnie toute occupée à diſtribuer ſa bave corroſive ſur la perſonne ſacrée du ſouverain Pontife, ſur la divinité de ſa juridiction, ſur l'authenticité & l'autorité de ſes brefs, ſur les légitimes paſteurs tant du premier que du ſecond rang, ſur l'indiſſolubilité des liens de l'ordre, du mariage, des vœux ſolemnels, &c.

En conſéquence de ces déteſtables enſeignemens, le peuple devenu furieux ſe croit affranchi de toute crainte, comme de tout devoir, il ſe porte à des excès incroyables : armé de haches, d'énormes marteaux, d'effrayantes maſſues, il ſe rue avec fureur & ſans diſcernement ſur tout ce qui était fait pour inſpirer la vertu. On voit tomber ſous ſes coups redoublés les repréſentations de l'Eternel, celles du divin légiſlateur, de la Vierge, des héros chrétiens, dont l'Egliſe, par reſpect pour leur mémoire, & pour l'édification de la poſtérité, conſervait les précieuſes reliques : les ſaintes hoſties n'ont point échappé aux indignes profanations : les morts mêmes n'ont point été à l'abri de cette rage infernale : ceux que 150 années de ſépulture avaient conſervé dans leur fraîcheur naturelle, des qu'on remarquait ſur eux quelque ſigne de catholicité, ou de vertu chrétienne, ſur-le-champ l'impiété leur briſait les oſſemens, & les jettait à la voirie.

Grand Dieu ! qu'eſt-ce donc qu'un peuple ſans religion ? Ah ! M. C. P., ſi, outre les faibles eſquiſſes que je viens de vous tracer, & dont vous avez été comme moi les triſtes témoins, vous voulez

vous en former une idée encore plus complette ; allez, interrogez la capitale : elle vous dira que depuis ſon abolition elle a vu pendant des années entières le ſang humain ruiſſeler dans ſes rues comme on y voit couler l'eau dans les temps d'orage. Interrogez les célèbres villes de Lion, de Toulon, de Marſeille, d'Avignon, & cent autres, elles vous en montreront les funeſtes ſuites dans les amas déplorables de leurs décombres. Interrogez la vaſte contrée de la Bretagne, & elle vous fera porter des regards étonnés ſur ſon immenſe terrein actuellement converti en un lugubre charnier. Interrogez les gouffres profonds de la Loire, les abîmes de la méditerranée, & ils vous diront qu'ils ont été pluſieurs fois obligés de régorger de victimes humaines de tout âge, de tout ſexe, depuis l'octogénaire juſqu'à l'enfant du berceau.... Interrogez ſans exception toutes les familles honnêtes échappées au couteau des aſſaſſins, mais conſumées par la douleur, elles ne vous répondront que par des larmes & des ſoupirs.

Les philoſopes payens avaient donc bien raiſon de comparer un état ſans religion à un vaiſſeau ſans mats, qui, balotté par la tempête s'en va ſe froiſſant, tantôt contre un rocher, tantôt contre un autre ; juſqu'à-ce qu'étant enfin totalement fracaſſé, coule à fond. Ce n'eſt donc pas à tort qu'ils ont aſſimilé un pays ſans religion à une vaſte forêt où toutes les fortunes ſont expoſées au pillage, où nul n'eſt en ſûreté, ni de ſa vie, ni de ſes propriétés. Ils ont donc rencontré juſte en peignant un peuple ſans religion comme une troupe de brigands épars, qui n'ayant plus d'autre bouſſole pour ſe conduire que l'inſtinct animal, ne ſont plus capables que des mêmes férocités, dont le plus fort fait toujours ſa proie du plus faible, & s'enrichit de ſa dépouille. Non, diſait un * de ces oracles, je ne crains pas d'avancer que les princes, les légiſlateurs qui tâchent d'étouffer toute idée de religion dans l'ame du peuple, ſont autant d'imbécilles qui briſent les chaînes des tigres & des ours : qu'ils ſachent que le premier uſage qu'ils feront de leur liberté, ſera de ſe jetter ſur eux & de les dévorer.

* *Polibe.*

Parmi les modernes, J. J. Rouſſeau ne ſe contente pas de traiter avec le même mépris ces chétifs raiſonneurs qui s'efforcent d'a-

bolir la religion, c'eſt-à-dire l'idée d'un Dieu vengeur & rémunérateur, la croyance de l'immortalité des ames, avec les conſéquences qui découlent naturellement de ces deux grandes ſources, il veut de plus qu'un ſouverain puniſſe de mort quiconque oſe les attaquer; mais hélas, on écoute Rouſſeau quand il favoriſe l'opinion que ſoutient l'impie, on le rejette quand il l'a combat.

Toujours, eſt-il vrai, qu'ils ont paru bien mépriſables aux ſages de tous les ſiécles ces eſpèces de *Jacquets* qui ſe titrent de philoſophes dès qu'ils ont aſſés de morgue pour répéter en compagnie quelques blaſphêmes uſés, rebattus dans les tavernes, ou qui ſe ſentent aſſez impudens pour faire rougir la modeſtie, allarmer la vraie piété, chaſſer des cercles honnêtes des ames délicates par des propos choquans & ſtupides. Oui, ſans doute, puiſque les anciens en ont fait des têtes ſans cervelles, & que les modernes veulent qu'on en faſſe des corps ſans tête. Au reſte la choſe parle d'elle-même aujourd'hui. La juſtice divine a voulu que cette tourbe de philoſophes avortés, qu'on a vus pendant le cours de la révolution ſortir à foiſon du limon de tous les vices, comme on voit ſortir des tas de vers d'un cadavre putrifié, devinſſent une des cent plaies de la France, comme elle permis jadis qu'une nuée d'inſectes & de ſauterelles devinſſent une des ſept plaies de l'Egypte.

Or, à la vue de tant de forfaits, inconnus même chez les barbares, de tant de déciſions qui regardent comme les plus dangéreux fléaux de la patrie les ennemis de la Religion, fruits naturels du fanatiſme philoſophique, déguiſé ſous le nom de la religion conſtitutionnelle, devais-je, M. C. F., y reſter plus long-tems attaché par mon ſerment? Non, je ne le pouvais, ſans conſommer ma réprobation & la vôtre. J'oſe donc croire que tout eſprit impartial conviendra que tant & de ſi ſolides motifs ſont plus que ſuffiſans, pour juſtifier mon retour à la religion de mes peres,

Mais peut-être ne le feront-ils pas au jugement de ceux qui n'en reconnoiſſent point d'autres que le pur patriotiſme. Saint-

Paul nous avertit que nous ſommes redevables aux ſages & aux fous : voici donc auſſi en peu de mots de quoi ſatisfaire les derniers.

1°. La Conſtitution Françaiſe n'a-t-elle pas rangé dans la claſſe des droits de l'homme la liberté des opinions religieuſes, le libre exercice des cultes ? Eh bien, ma rétractation, qu'eſt-elle autre choſe que la déclaration publique & de mes opinions religieuſes, & du culte que je prétends exercer ; cette rétractation eſt donc baſée ſur la Conſtitution même, par conſéquent hors de toute atteinte comme de toute critique.

2°. Nos Légiſlateurs eux-mêmes ont abrogé la Conſtitution civile du Clergé, qui était l'objet de mon ſerment : ils l'ont regardée *comme dangéreuſe*, * *impolitique*, *qu'on ſerait coupable de ſuivre aujourd'hui.* J'ai donc dû, même ſous ce ſeul point-de-vue, faire la rétractation d'un acte qui me rendrait coupable à leurs yeux ? Le parjure eſt vertu, dit Voltaire, quand le ſerment fut crime. Ces raiſonnemens ſont irréſiſtibles.

* *V. Portalis.*

Avant de finir, rendons juſtice à la vérité : parmi les anciens Paſteurs canoniquement ordonnés & inſtitués, il en eſt, qui, malgré le fatal ſerment, n'ont rien retranché de leur zèle primitif, rien de la régularité de leurs mœurs, rien de la catholicité de leurs enſeignemens : Que n'eſt-il permis de rendre un hommage partiel aux vertus chrétiennes & ſacerdotales, avec quel empreſſement je leur en payerais le juſte tribut. Mais non : il eſt écrit qu'en matiére de Religion, quiconque pèche en un ſeul point eſſentiel, ſe rend coupable de tous les autres. *Qui peccat in uno, factus eſt omnium reus.* Puiſſent ces reflexions faire ſur l'ame de mes confreres la même impreſſion qu'elles ont fait ſur la mienne.

Vénérables collègues, & vous tous qu'une puiſſance légitime nous avait aſſociés dans les fonctions divines, écoutez ma voix, c'eſt celle du zèle & de l'amour fraternel.

Ah ! de grace, ne carreſſez pas plus long-tems une erreur déſaſtreuſe, que vous ſerez obligés d'abjurer très-certainement au

lit de la mort (à moins que vous ne mourriez dans le déſeſpoir ou dans l'abrutiſſement ;) car vous ne ferez pas, ſans doute, plus téméraires qu'un Gobel, évêque conſtitutionnel de Paris, qu'un Fauchet, évêque conſtitutionnel du Calvados ; qu'un Lamourette, évêque conſtitutionnel de Lyon, qu'un Paniſſet, év. conſtit. du Mont-blanc ; en un mot que cent autres, également élevés dans les premiers rangs de la nouvelle Religion ; tous perſonnages que vous avez vantés vous-mêmes dans vos momens d'enthouſiaſme comme des lumiéres ſupérieures, des génies ſublimes, des hommes enrichis du mérite le plus rare & le plus diſtingué.

Et bien, je vous apprens aujourd'hui, que ces aigles en fait de ſcience, ces lions en fait de bravoure pour la défenſe de votre parti, ces oracles inimitables, ces anges terreſtres, qu'on vous a vu ranger dans la claſſe des Athanaſe, des Cyrille, des Cyprien, des Ambroiſe . . . En un mot ces dignes élus du peuple Français, n'ont point été aſſez audacieux pour aller ſe préſenter au redoutable Tribunal du Très-haut, couverts du hideux manteau de la rebellion contre ſon Egliſe.

* Lothringer, prêtre, confeſſeur, rétracté lui-même, a déclaré qu'ayant accompagné le N. Gobel, dont il avait été le prétendu grand vicaire, & N. Fauchet à l'échaffaud, il ont abjuré entre ſes mains, ſans exception, le fatal ſerment ; qu'ils ſe ſont ſoumis ſans équivoque à l'autorité de l'Egliſe, & aux ſages déciſions de ſon Chef viſible à ce ſujet. Ainſi ils ont avoué qu'ils n'étaient des évêques que de nom, des uſurpateurs de Siéges, dont ils avaient injuſtement envahi les dignités : les autres ont écrit de leur propre main les mêmes aveux & les ont mis à l'impreſſion, on eſt en état de vérifier ces faits. Que penſer donc des fonctions exercées en vertu d'autorités, comme vous le voyez, abſolument futiles & illuſoires.

* *Let de Thaun, haut-Rhin : 11 Mars 1797.*

Un ſecond trait non moins frappant ſe lit dans la diſſertation admirable que M. de la Harpe, célèbre émule de Voltaire & de Rouſſeau, vient de divulguer dans toute la France. Cet homme unique par ſa ſcience & ſes talens, ce chef des philoſophes de

nos jours, après avoir auſſi abjuré la philoſophie, c'eſt-à-dire cette ſecte déteſtable d'impies & d'incrédules dont il était le flambeau & la gloire, s'attache à réilluſtrer la Religion Catholique : il préſente aux yeux de l'univers la multitude des Prêtres qui ont ſi généreuſement ſacrifié leurs biens, leur liberté, leur vie pour la foi, comme autant de Martyrs qu'il place dans le Ciel à côté de ceux des premiers ſiécles. La différence qu'il met entr'eux & les Jureurs eſt la même qui ſe trouve entre les oppreſſeurs & les opprimés, les tyrans & les victimes, les aveugles & les clairvoyans . . . Et quoi les fabricateurs du funeſte Serment * ne leur avaient-ils pas rendu le même témoignage : car, ſur leur refus de le prêter, n'ont-ils pas dit, nous leur avons ôté leurs biens mais nous n'avons pu leur ôter leur honneur.

* *Mirab. & Camus.*

Peuples abuſés, & vous chers confréres, vous ſur-tout, comme je l'ai marqué ci-deſſus, qui ſans être innocens méritez quelqu'indulgence, voyez & méditez. Après ces avertiſſemens ſalutaires, vos démarches ultérieures dévoileront l'importance que vous mettez à votre ſalut. Craignez le ſort d'un Tourné, év. conſtit. du Centre, à qui la vengeance céleſte n'a pas permis de ſe repentir de ſes dépravations, on le trouva mort dans ſon lit. Craignez le ſort d'un Loménie, évêque conſtitutionnel de Sens. On le vit expirer dans les angoiſſes de la terreur & les convulſions du déſeſpoir. . . Craignez le ſort d'un Sayves, évêq. conſtit. de Poitiers, il tomba roide mort en ſignant un interdit général contre les Prêtres catholiques de ſon prétendu Diocèſe. Craignez le ſort d'un Expilly, év. conſtit. du Finiſtère, qui a péri miſérablement ſur l'échaffaud, couvert de honte & de mépris ; craignez le ſort d'un Goutes, évêq. conſtit. de Saône & Loire, à qui le bourreau a fait payer de ſa tête l'honneur de l'épiſcopat. Craignez le ſort d'un Manjard, curé conſtit. de Barjols, qui, rongé de remords, ſe précipita, à Paris, du haut d'une fenêtre : craignez, craignez le ſort d'une infinité d'autres qui ſont morts la rage dans le cœur, le feu dans les yeux, l'écume ſur les

lèvres. * Ou quittez vos erreurs, ou ceſſez de condamner l'endurciſſement de Pharaon : le Ciel a fait pour vous autant que pour lui. J'ai été ce que vous êtes ; je vous conjure par les entrailles de J. C. de redevenir ce que je ſuis. *Guſtate & videte quoniam ſuavis eſt Dominus.*

* *V. l'Hiſt. des prêt. dép. à Rochefort.*

A moi donc maintenant de pleurer ſur les ſcandales de ce fatal ſerment : à moi de gemir ſur l'illegitimité des Sacremens adminiſtres ſans pouvoir : ſur la criminelle adhéſion que j'ai donnée au miniſtère d'un faux évêque, ſoit en l'accompagnant dans ſes ridicules cérémonies, ſoit en aſſiſtant à ſes ſacrifices ſacrileges : enfin à moi de répandre juſqu'à la derniére goutte de mon ſang, pour prouver à toute la terre que la Religion Catholique eſt la ſeule qui mérite le ſacrifice de notre vie ; parce qu'elle ſeule peut éternellement nous en dédommager.

J'entends encore la malveillance me reprocher mon défaut de patriotiſme ; mais qu'elle apprenne donc une bonne fois que tout homme qui aime juſqu'a ſes ennemis, qui prie pour eux, qui fait du bien à ceux qui lui font du mal, a plus de droit au titre de vrai patriote, que celui qui ne jouit de la vie que quand il voit couler le ſang de ſes freres, qui ne ſe trouve heureux que par le malheur d'autrui. Oh ! que ces ſentimens atroces ſont éloignés de ceux dont je ſuis pénétré pour vous, M. C. P., non, je ne goûterai jamais de vrai bonheur que quand il plaira à la divine Providence de me le faire partager avec vous.

D'ici à cet inſtant heureux, je veux mettre le plus ſimple artiſan à portée de convaincre ou de confondre les plus bouillans défenſeurs du nouveau ſyſtême, par un raiſonnement fort court que voici. Un enfant doit-il obéir à ſa mère ? Oui ſans doute.—Quelle eſt la mère des Chrétiens ?—L'Egliſe Romaine.—Peut-elle errer dans ſes déciſions ? Non, car elle eſt toujours aſſiſtée du St-Eſprit.—Qu'a-t-elle décidé ſur la queſtion préſente ?—Elle a condamné la Conſtitution du Clergé comme un amas d'héréſies, & les Jureurs, comme les coupables approbateurs de ces monſtruoſités. Voici le bouclier du Fidèle : puiſque Rome a parlé, la cauſe eſt finie : Rome a parlé, donc plus de diſputes, plus d'étalage de vaine ſcience, plus de raiſonnemens à pure perte : Rome a parlé, donc nul autre parti à prendre que la réunion à l'Egliſe, pour éviter ſes terribles anathêmes. Rome a parlé ; c'eſt ſur la ſageſſe de cette maxime, que repoſe cette Foi ſi pure, ſi méritoire, ſi agréable à Dieu, qu'on appelle la Foi du charbonnier. Rome a parlé ; c'eſt l'argument dont ſe ſervoit St Auguſtin, comme d'une peſante maſſue pour abbattre à ſes pieds les diſputeurs éternels de ſon tems. . . *Roma locuta eſt. Cauſa finita : utinam & error.* Puiſſent tant d'efforts de ma part me garantir auprès des Paſteurs égarés le titre chéri de confrère, & auprès de vous, M. T. C. P., celui d'intime ami, de véritable Paſteur.

MARGUERIT.